

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la
restauration des écosystèmes terrestres

Bureau de l'encadrement des impacts sur la
biodiversité

**Résumé des récépissés de déclaration pour l'accès aux ressources génétiques sur le
territoire national et le partage des avantages découlant de leur utilisation
délivrés entre le 24 septembre 2020 et le 18 janvier 2021**

NOR : TREL2022990S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

*

**

Par décision en date du 13 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 351) à :

Kap Natirel

C/ Mme Diaz Monnerville Gilda

Maison marin sec soldat

97114 Trois-Rivieres

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en
vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude des populations côtières de requins et de raies dans les eaux de l'archipel
guadeloupéen*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Chondrichthyens (requins et raies)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces
ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 352) à :

MYCEA SAS

361 rue JF Breton

BP 5095

34196 Montpellier

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en
vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur les propriétés fongicides d'extraits fongiques
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Strophariaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Rhône

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 353) à :

CNRS

3 Rue Michel Ange 75794 Paris Cedex 16

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la chimiodiversité guyanaise (projet CATCH)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Insectes associés aux angiospermes; angiospermes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 354) à :

CNRS

1 avenue de la Terrasse

91190 Gif sur Yvette

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du métabolome du grignon franc afin de mieux comprendre les mécanismes de défense du bois en milieu naturel (projet CNRS 80|Prime TreeD)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Sextonia rubra

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 355) à :

CNRS

31 chemin Joseph Aiguier

13009 Marseille

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur la structuration des paysages et son influence sur la structuration des populations d'écureuils roux

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Sciurus vulgaris

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 356) à :

Université de Gand

25 Sint Pietersnieuwstraat

9000 Gent

Belgique

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Contribution à une étude systématique et phylogénétique de quelques groupes de Basidiomycota

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Basidiomycota (particulièrement des espèces des groupes Agaricomycotina et Pucciniomycotina)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Puy-de-Dôme

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 357) à :

Bureau de recherches géologiques et minières

3 avenue Claude-Guillemin

BP 36009

45060 Orléans Cedex 02

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur l'influence des micro-organismes sur l'altération des roches volcaniques en milieu tropical

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

bactéries sulfato réductrices

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 358) à :

*Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
Centre de Saclay
Route N 306 / RD 36
91191 Gif sur Yvette Cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur les sources d'érosion à partir de l'ADN de plantes, présent dans les sédiments d'étangs, des lacs et leurs bassins-versants afin de mieux comprendre les phénomènes géomorphologiques récents et guider la mise en place de mesures de gestion efficaces des paysages

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Espèces végétales

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Indre-et-Loire, Loiret, Mayotte

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 359) à :

MNHN

57 rue Cuvier

75231 Paris Cedex 05

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du développement embryo-larvaire et des principaux éléments du cycle de vie du brochet aquitain

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Esox aquitanicus, Esox lucius

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Moselle, Pyrénées-Atlantiques

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 360) à :

IRD

911 avenue Agropolis

34394 Montpellier cedex 5

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Détermination de la phylogéographie de Phlebotomus mascittii en collaboration avec l'Institute of specific and Tropical medicine de Vienne

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Phlebotomus mascittii

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Charente, Gard, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 361) à :

*Institut Pasteur
28 rue du Docteur Roux
75724 Paris Cedex 15*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche sur l'identification des gènes de virulence de Naegleria et développement de molécules antiparasitaires

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Naegleria fowleri

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 362) à :

*CIRAD
Avenue de France
BP 701
97387 Kourou*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche de fonctionnalités d'extraits d'écorces issus de la biomasse forestière (projet ValorExtr@ct)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Licania Alba, Lecythis Persitens, Oxandra Asbeckii, Protium Opacum, Licania Membranacea, Pouteria Guianensis, Symphonia Sp1, Lecythis poiteaui, Hebeptalum Humirifolium, Inga Alba, Aspidosperma Excelsum, Hymenopus Heteromorphus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 363) à :

*Institut Pasteur
28 rue du Docteur Roux
75015 Paris Cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche visant la mise au point de lignée isogénétique de moustique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Aedes aegypti et son microbiote

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 364) à :

Ocea Consult'

236B Chemin Concession

97432 Ravine des Cabris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la colonisation larvaire des poissons récifaux à La Réunion (projet Sleep Color)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Poissons téléostéens

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 365) à :

IFREMER

1625 route de Sainte-Anne

CS 10070

29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Détermination des effets de la pêche et du changement climatique sur la structure des communautés marines (projet PACMAN)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Poissons et benthos

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère, Morbihan

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 366) à :

Association Trésor

38 rue des Turquoises, lotissement Patawa 2

97300 Cayenne

et

CNRS
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Suivi des amphibiens dans les espaces naturels protégés de Guyane
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Adenomera andreae, Adenomera heyeri, Adenomera hylaedactyla, Allophryne ruthveni, Allobates femoralis, Anomaloglossus baeobatrachus, Anomaloglossus blanci, Atelopus flavescens, Boana boans, Boana calcarata, Boana cinerascens, Boana fasciata, Boana aff. semilineata, Boana diabloica, Boana multifasciata, Boana dentei, Boana punctata, Caecilia gracilis, Caecilia tent aculata, Callimedusa tomopterna, Ceratophrys cornuta, Cochranella cf. resplendens, Chiasmocleis shudikarensis, Cochranella geijskesi, Ctenophryne geayi, Dendropsophus counani, Dendropsophus leucophyllatus, Dendropsophus minutus, Dendropsophus sp.1, Dendrobates tinctorius, Hyalinobatrachium cappellei, Hyalinobatrachium iaspidiense, Hyalinobatrachium kawense, Hyalinobatrachium mondolfii, Hyalinobatrachium taylori, Hydrolaetare schmidti, Hysiboas boans, Leptodactylus fuscus, Leptodactylus knudseni, Leptodactylus mystaceus, Leptodactylus pentadactylus, Leptodactylus petersii, Leptodactylus rhodomystax, Leptodactylus sp3. gr. Podicipinus C, Leptodactylus stenodema, Lithodytes lineatus, Microcaecilia unicolor, Osteocephalus cabrerai, Osteocephalus leprieuri, Osteocephalus oophagus, Otophryne pyburni, Osteocephalus taurinus, Phyllomedusa bicolor, Phyllomedusa vaillanti, Pipa pipa, Pristimantis zeuctotylus, Pristimantis chiastonotus, Pristimantis inguinalis, Pristimantis sp.1 "marmoratus", Pristimantis sp.3 "zimmermanae", Pristimantis sp.4, Ranitomeya amazonica, Rhinatrema bivittatum, Rhinella cf. castaneotica, Rhinella margaritifera, Rhinella marina, Scinax boesemanni, Scinax nebulosus, Scinax ruber, Scinax proboscideus, Scinax ruber, Scinax x-signatus, Scinax sp.2, Scinax sp.3, Teratohyla midas, Trachycephalus coriaceus, Trachycephalus hadroceps, Trachycephalus resinifictrix, Vitreorana ritae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

Par décision en date du 29 octobre 2020, il a été donné récépissé (n° 367) à :

Université de La Réunion
15 avenue René Cassin
BP 7151
97715 Saint-Denis Cedex 9

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Evaluation du potentiel bioactif d'extraits de plantes médicinales pour lutter contre les complications métaboliques et vasculaires du diabète à La Réunion
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Antirhea borbonica, Ayapana triplinervis, Dodonaea viscosa, Terminalia bentzoe
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, le récépissé TREL2002508S/289 du CIRAD a été modifié (n° 368), avec désormais un accès aux ressources génétiques des espèces suivantes : *Virus phytopathogènes et bactériophages appartenant notamment aux ordres des Tymovirales, Tolivirales, Mononegavirales, Bunyavirales, Martellivirales, Patatavirales, Geplafuvirales*

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 369) à :

Senckenberg Gesellschaft für Naturforschung

1 am Museum

02826 Görlitz

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche en taxonomie et biogéographie des limaces terrestres

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Agriolimacidae, Arionidae, Limacidae, Boettgerillidae, Milacidae, Testacellidae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 370) à :

Fondation Biotope pour la biodiversité

Lotissement Ribal

30 dom du Montabo

97300 Cayenne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des poissons d'eau douce de Guyane (projet GUIBOL)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Poissons d'eau douce

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 371) à :

IFREMER

155 rue Jean-Jacques Rousseau
92130 Issy les Moulineaux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyse des relations trophiques entre des poissons et leurs parasites

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Merlangius merlangus, nématodes Anisakis spp. et Contracaecum, crustacés Lernaecera

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Nord, Pas-de-Calais

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 372) à :

*Université de Groningen
5 Broerstraat
Visserstraat 49
9712 CP
Groningen
Pays-Bas*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'influence de l'infection par les champignons chytridés sur la sélection sexuelle chez les amphibiens

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Dendrobates tinctorius

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 373) à :

*Musée national d'histoire naturelle de Stuttgart
1 Rosenstein
70191 Stuttgart
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche en taxonomie et phylogénie

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Geranium robertanum, Geranium purpureum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Corse-du-Sud, Paris

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 374) à :

Université Charles de Prague

Viničná 7

12844 Prague

République tchèque

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etudes phylogénétiques et phylogéographiques d'escargots des familles Helicidae et Hygromiidae

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Helix pomatia, Cepaea nemoralis, Cepaea hortensis, Macularia niciensis, Macularia saintivesi, Macularia sylvatica, Monachoides incarnatus, Urticicola sp

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ain, Aisne, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Haut-Rhin, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Var, Vaucluse, Vosges

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 375) à :

Feuille d'argent

La Chaumière

8 rue du Belvédère

97351 Matoury

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche et développement sur l'élaboration d'un gel végétal

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ocotea guianensis aublet

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 376) à :

IFREMER

155 rue Jean-Jacques Rousseau 92130 Issy les Moulineaux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses de cortisol au sein de populations de bars (projet Nourdem FEAMP)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Dicentrarchus labrax

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Calvados, Charente-Maritime, Eure, Gironde, Loire-Atlantique, Seine-Maritime

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 377) à :

*CNRS
275 route de Montabo
BP 70620
97334 Cayenne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude d'amphibiens menacés de Guyane

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Anomalogossus degranvillei, Anomalogossus blanci, Anomalogossus dewynteri, Anomalogossus baeobatrachus, Dendrobates tinctorius, Batrachochytrium dendrobatidis, Ranavirus sp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 378) à :

*Université de La Réunion
15 avenue René Cassin
BP 7151
97715 Saint-Denis Cedex 9*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur la composition des communautés du cryptobiome récifal réunionnais (projet Calibiome)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Annelida, Arthropoda, Chordata, Cnidaria, Echinodermata, Mollusca, Nemerta, Porifera, Xenacoelomorpha

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 379) à :

*CNRS
3 Rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des processus évolutifs générant la diversité génétique d'arbres tropicaux, particulièrement les processus de mutations induites par le rayonnement solaire
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Pradosia cochlearia, Caryocar glabrum, Vouacapoua americana, Qualea rosea, Dicorynia guianensis, Goupia glabra, Platonina insignis, Sextonia rubra, Laetia procera, Tapura capitulifera, Eschweilera coriacea, Virola michelii, Licania alba, Handroanthus impetiginosus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 380) à :

CNRS

118 route de Narbonne

31062 Toulouse

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Description de la biodiversité aquatique de la rivière Camopi et évaluation des impacts anthropiques

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Poissons d'eau douce et espèces diverses à partir d'ADN libre dans l'eau

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 381) à :

Swedish University of Agricultural Sciences

16 vag Ulls

75651 Uppsala

Suède

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité biologique mondiale, en collaboration avec l'Université d'Helsinki, Finlande, et l'Université Duke, Etats-Unis (Projet LIFEPLAN)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Fungi, Arthropoda, Gastropoda, Plantae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Cher, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Terres australes et antarctiques françaises

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 382) à :

*INRAE
147 rue de l'université
75007 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la répartition de la diversité génétique et spécifique au sein des communautés végétales de la dune littorale atlantique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ammophila arenaria, Artemisia campestris, Cytisus scoparius, Convolvulus soldanella, Elytrigia juncea, Eryngium maritimum, Euphorbia paralias, Helichrysum stoechas

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Gironde, Landes

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 383) à :

*Université de Gand
25 Sint Pietersnieuwstraat
9000 Gent
Belgique*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur la génétique des populations d'une espèce de guêpe creuseuse

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Bembix rostrata

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Nord, Pas-de-Calais, Somme

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 384) à :

*Laboratoires Expansciences
1 place des saisons
92048 Paris La Défense Cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche de molécules actives et de propriétés cosmétiques à partir de plantes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Brassicaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bretagne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 385) à :

CNRS

43 avenue Le Corbusier

BP30123

59000 Lille

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Identification au sein de différentes plantes des molécules capables de corriger des mutations non-sens

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Adenocalymma moringifolium, Alexa wachenheimii, Anaxagorea dolichocarpa, Anisantherina hispidula, Azadirachta indica, Bagassa guianensis, Banara guianensis, Bidens cynapiifolia, Bocoa prouacensis, Byrsonima aerugo, Byrsonima crassifolia (L.), Byrsonima spicata, Casearia grandiflora, Cestrum latifolium, Chamaecrista desvauxii var. saxatilis, Chamaecrista diphylla (L.), Clusia palmicida, Cnidoscolus urens (L.), Conceveiba guianensis, Costus cf spiralis, Costus erythrothyrus, Costus spiralis var. villosus, Couepia bracteosa, Croton macradenis, Croton matourensis, Croton nuntians, Cupania scrobiculata, Cuphea blackii, Dalbergia monetaria L.f, Desmodium barbatum (L.), Dimorphandra polyandra, Entada polystachya (L.), Enterolobium schomburgkii, Eriotheca surinamensis, Erisma uncinatum, Ernestia granvillei, Guarea guidonia (L.), Guatteria ouregou, Handroanthus capitatus, Humiria balsamifera, Inga alba, Inga virgultosa, Ipomoea leprieurii, Lacmellea aculeata, Laetia procera, Licania affinis, Licaria cannella, Macrobium bifolium, Macrobium guianense, Manilkara huberi, Matayba arborescens, Maytenus oblongata, Maytenus sp., Muellera frutescens, Myrcia saxatilis, Ormosia coutinhoi, Paullinia pinnata L., Paullinia sp., Phthirusa sp., Piper hispidum, Polygala longicaulis, Posoqueria longiflora, Quassia amara L., Sapium argutum, Scleria cyperina, Senna quinquangulata, Sextonia rubra, Sipanea pratensis, Siparuna guianensis, Solanum leucocarpon, Solanum stramonifolium, Solanum subinerme, Spirotropis longifolia, Sterculia pruriens, Stylosanthes guianensis, Swartzia guianensis, Tabernaemontana siphilitica, Terminalia amazonia, Tetracera asperula, Tocoyena guianensis, Varronia schomburgkii, Vigna luteola, Xylopiya cayennensis, Xylopiya frutescens var. Ferruginea

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 386) à :

IFREMER

1625 route de Saine-Anne

CS 10070

29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche sur les apports en acides gras du zooplancton pour les niveaux trophiques supérieurs

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Clupea harengus, zooplancton

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Nord, Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Somme

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 14 décembre 2020, il a été donné récépissé (n° 387) à :

Wageningen University

Droevendaalsesteeg 4

P.O. Box : 9101

6708 PB Wageningen

Pays-Bas

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche en écologie et biogéochimie

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Rhizophora mangle

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 18 janvier 2021, il a été donné récépissé (n° 388) à :

Max Planck Institut

1 rue Max Planck ring 5

72076 Tubingen

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche en génétique et biologie sur les algues

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Nemoderma tingitanum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Pyrénées-orientales

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 18 janvier 2021, il a été donné récépissé (n° 389) à :

Université de Tours

31 avenue Monge

37200 Tours

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etudes génomiques et transcriptomiques au sein de la famille des Apocynacées (projet MIAMI)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Vinca minor

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Indre-et-Loire

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 18 janvier 2021, il a été donné récépissé (n° 390) à :

Institut Max-Planck de biologie développementale

1 Max Planck Ring

72076 Tuebingen

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité génétique de plantes et de leur répartition sur le continent européen

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Arabidopsis thaliana, Capsella bursa-pastoris

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Aveyron, Corrèze, Dordogne, Drôme, Finistère, Gard, Hérault, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Marne, Morbihan, Bas-Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Paris, Yvelines, Essonne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 18 janvier 2021, il a été donné récépissé (n° 391) à :

CIRAD

42 rue Scheffer

75116 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche en systématique, écologique et génomique d'Arthropodes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Arthropodes, majoritairement membres des classes Insecta et Arachnida, et leurs microbiotes associés

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Martin, Terres australes et antarctiques françaises

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 18 janvier 2021, il a été donné récépissé (n° 392) à :

CNRS

Station marine d'Endoume

Impasse de la batterie des lions

13007 Marseille 7

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la chimie des métabolites spécialisés d'éponges

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Porifera, eubacteria et autre phylum procaryote, Mysidacés

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Martinique

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 18 janvier 2021, il a été donné récépissé (n° 393) à :

Alginov

8 rue Crech Martin

22610 Lanmodez

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses biochimiques d'algues vertes Ulva sp en vue de développer un procédé d'extraction

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ulva sp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Côtes-d'Armor

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 18 janvier 2021, il a été donné récépissé (n° 394) à :

M. Nino Page

Pk 19

Route Degrad Saramaca

97130 Kourou

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude taxonomique à partir de spécimens collectés lors d'un inventaire de Lycaenidae de la réserve Trésor

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Lycaenidae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 18 janvier 2021, il a été donné récépissé (n° 395) à :

CNRS

1 chemin du Thil

80025 Amiens

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur les relations entre communautés végétales, communautés de macro-invertébrés et espèces exotiques envahissantes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Arthropodes et plantes à fruits charnus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Aisne, Ariège, Bouches-du-Rhône, Cantal, Corrèze, Creuse, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Ille-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Loiret, Lot-et-Garonne, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Rhône, Seine-Maritime, Somme, Tarn-et-Garonne, Vaucluse

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 18 janvier 2021, il a été donné récépissé (n° 396) à :

IFREMER

1625 route de Saine-Anne

CS 10070

29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la biodiversité environnementale des nano-organismes et de leurs fonctions

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Dinoflagellés, cryptophytes, cyanobactéries, haptophytes, diatomées

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 18 janvier 2021, il a été donné récépissé (n° 397) à :

Musée national d'histoire naturelle de Stuttgart

1 Rosenstein

70191 Stuttgart

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses génétiques de différentes espèces de champignons
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Hymenogastraceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 18 janvier 2021, il a été donné récépissé (n° 398) à :

CNRS

3 Rue Michel Ange

75794 Paris Cedex 16

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la biodiversité urbaine de Guyane (projet BUG)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Faune et microfaune du sol (arthropodes, bactéries, champignons)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.